

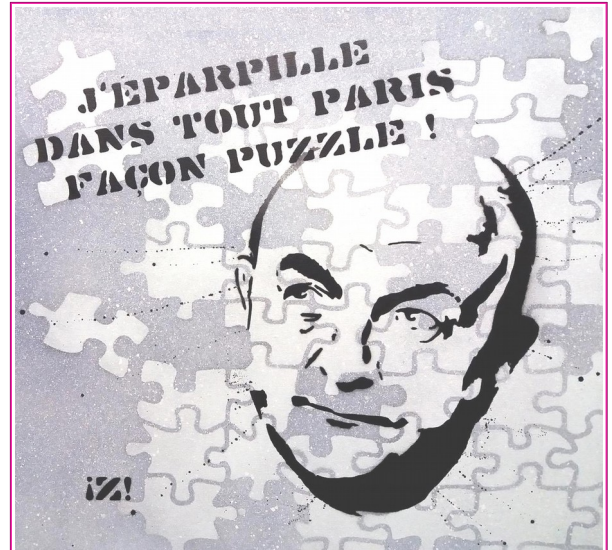
# Le Grand Remue-ménage Façon puzzle

CR des CTL des 09/09/22, 13/09/22 et 07/10/22

En cet automne, les CTL se bousculent à la DRFIP Paris, NRP oblige !

D'ici fin novembre, pas moins de 8 instances auxquelles **Solidaires Finances Publiques Paris** décide de siéger afin de porter haut la parole, les questions et les inquiétudes des agentes et agents.

Il est pour nous hors de question de laisser la Direction dérouler tranquillement ses projets destructeurs, qui mettent toujours plus à mal nos missions, nos emplois, nos services de proximité et nos conditions de travail sans contradiction, sans confronter nos directeurs à la réalité du terrain, sans les renvoyer à leur responsabilité.



## Au programme de ces 8 CTL :

### 9 septembre :

- Aménagement des services réinstallés sur le site de Londres
- Installation du SCAD sur NDV
- Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme aux services fonciers

### 13 septembre :

- Fusions du SIP Paris Centre (SIP 1er-2e, SIP 3e-4e et SIP 8e) et des SIE 6e et 7° arrondissements.
- Aménagement transitoire du PCR 8° et de la BPR4 sur le site de Saint Petersburg.

### 7 octobre

- Fusions des SIP des 9e et 10e arrondissements, des PCE des 1er et 2e arrondissements, du 8e arrondissement (après scission) et du 17e arrondissement.

### 27 octobre matin

- Réaffectation de la paye.

### 27 octobre après-midi

- Communication sur le NRP parisien pour la période 2024-2027.

### 8 novembre

- Fusions des SIE des 1er et 2e arrondissements, 3e et 4e arrondissements, 8e arrondissement, 11e arrondissement, et 17e arrondissement.

### 17 novembre

- Contrôle fiscal *point demandé par Solidaires Finances Publiques.*
- Bilan du fonds de soutien aux entreprises (FDS) *point demandé par Solidaires Finances Publiques.*
- Modification des horaires d'ouverture des services parisiens en fin d'année.

### 21 novembre

- Nouvelle organisation du SFACT à compter du 01/01/23 *point demandé en intersyndical par Solidaires Finances Publiques, la CGT et FO.*

## COMPTE-RENDU DES 3 PREMIERS CTL

### Site de Londres

Dans le cadre du NRP sur la période 2022-2023, il est prévu de « libérer » certains de nos sites dont celui de Banque qui est en vente.

Dans cette optique, sur le site de Londres, on densifie, on concentre, on tasse, on délocalise des missions, on fusionne, on déménage tout le monde (ou presque, puisque l'étage de M Van Lede est épargné).

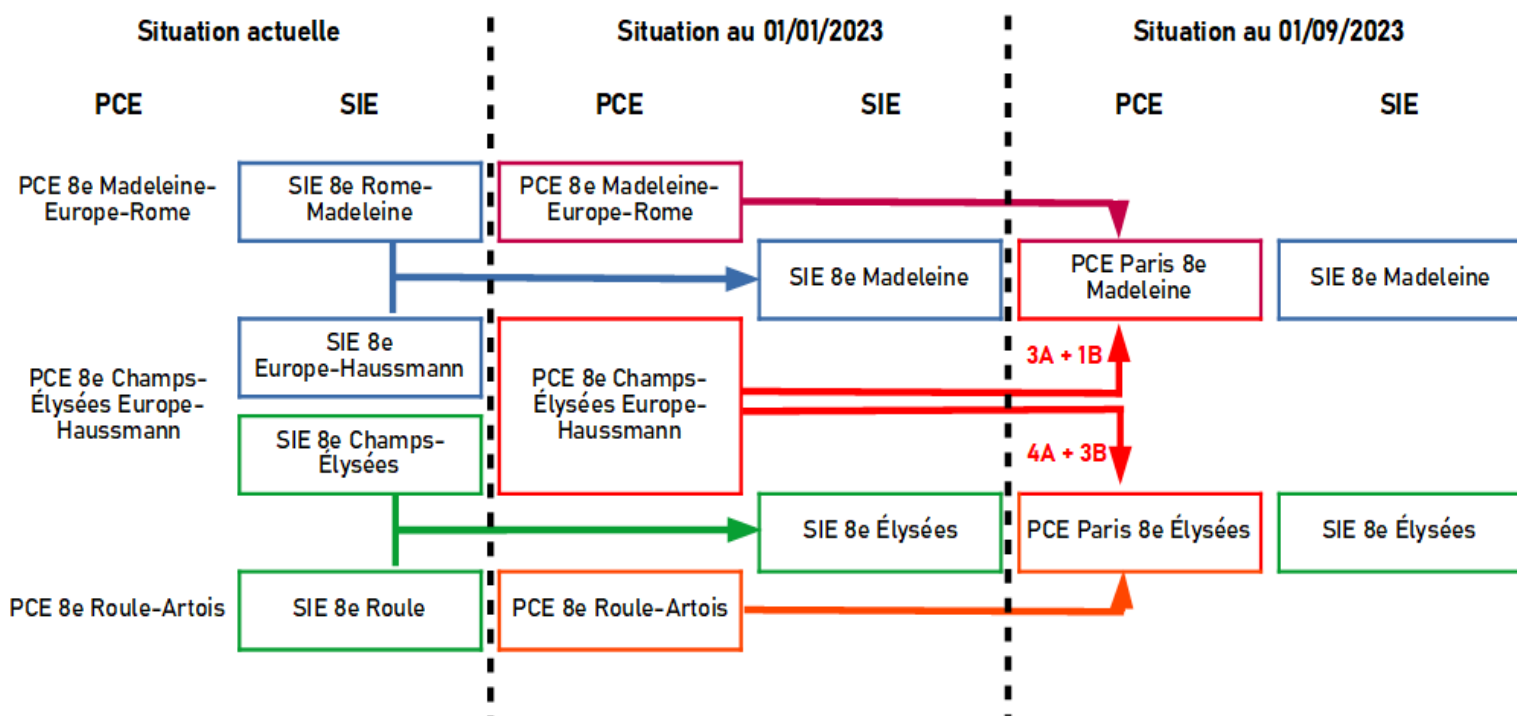
La BPR 4 et le PCRP 8<sup>e</sup> ont ainsi été les 1<sup>ers</sup> services à quitter la rue de Londres en ce mois d'octobre. Ils sont partis provisoirement sur le site St Petersburg (où il n'y a pas de cantine) avant de s'installer définitivement Bd de Reims en 2024.

Fin novembre 2022, c'est au tour du SIP 8<sup>e</sup> de partir pour Notre Dame des Victoires - NDV (où il n'y a pas de cantine). Il fusionnera avec les SIP 1 & 2<sup>e</sup> et 3 & 4<sup>e</sup> pour former le très gros SIP Centre, (voir le paragraphe consacré au site Notre Dame des Victoires)

Ces départs permettront de libérer des étages pour faire des travaux, réorganiser les SIE et PCE vers des espaces plus petits (7-8 m<sup>2</sup> par agent), dans des bureaux parfois sans porte (au 6<sup>e</sup> étage) pour accueillir les services du contentieux aujourd'hui à Banque fin 2023 - début 2024 « dans une logique de regroupement fonctionnel des services relevant du pôle contrôle fiscal et affaires juridiques ».

Tous les services du contentieux ? Non, parce qu'on a beau faire, supprimer des emplois, tasser les collègues, faire partir les collègues des SIP, BPR et PCRP, recourir à une société de conseil (La société SEGAT déjà en charge du réaménagement de NDV) pour un montant de 200 000 € (sur 1 budget total de 1,3 M d'€ pour les travaux de Londres), ça ne tient pas. Le SCAD (service du contentieux d'appel déconcentré) devra donc s'installer à NDV.

Côté réorganisations de services, les SIE du 8<sup>e</sup> vont fusionner pour passer de 4 à 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tandis que les 3 PCE vont fusionner pour passer à 2 PCE au 1<sup>er</sup> septembre 2023 après scission du PCE 8e Champs-Élysées Europe-Haussmann. Les collègues de ce PCE seront répartis selon leur choix dans un 1<sup>er</sup> temps puis selon l'ancienneté administrative s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord pour se répartir.



Solidaires Finances Publiques a relevé que la taille excessive des 2 PCE ainsi fusionnés (21 et 24 agent.es) poserait problème pour le fonctionnement de ces services particulièrement chargés, alors que les collègues sont déjà désabusés par la charge de travail engendrée dès à présent par l'expertise en matière de crédit impôt recherche et les listes DM.

Pour la période transitoire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022, le PCE 8e Champs-Élysées Europe-Haussmann continuera à traiter les affaires de ses 2 anciens SIE d'attribution. Une table de répartition des dossiers sera mise en place par le pôle CFAJ afin que les SIE sachent à quel PCE se référer en attendant la fusion des PCE.

Une machine à gaz ? À voir et à suivre ...

## Site de Notre Dame des Victoires (NDV)

Avec la création du **SIP Centre** fusion des SIP 1 & 2<sup>e</sup>, 3 & 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, c'est une vitrine que veut présenter la DRFIP : un bel accueil sous la verrière Eiffel, du mobilier moderne et coloré ... mais derrière l'affichage, les collègues seront plus serrés que jamais au point qu'ils ne pourront plus disposer de vestiaires dans leurs bureaux. Tout au plus un porte-manteau. Des casiers seront installés dans des espaces collectifs pour fermer ses petites affaires.

Et concernant l'organisation du travail, là aussi tout n'est qu'affichage puisque la fusion ne sera que « juridique » : comme le 8<sup>e</sup> dépend de Paris Nord et les SIP 1 & 2<sup>e</sup> et 3 & 4<sup>e</sup> de Paris Centre, il ne sera pas possible de fusionner les bases informatiques et de faire comptabilité et recouvrement communs (cette problématique existe depuis la création de la DRFIP en 2010, elle devait être résolue en 2023, mais ce sera 2025 au mieux): le 8<sup>e</sup> sera de fait juxtaposé au SIP réellement fusionné 1 & 2<sup>e</sup> et 3 & 4<sup>e</sup>, et conservera son fonctionnement actuel.

Les secteurs d'assiette des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements fusionneront et abandonneront la gestion au portefeuille au profit d'une organisation par mission comme cela est déjà pratiqué au SIP 1 & 2<sup>e</sup>.

Solidaires Finances Publiques dénonce cette gestion de la pénurie des effectifs à court terme qui conduit à généraliser la gestion par mission et au fil de l'eau : elle a pour effet d'industrialiser le travail des agentes et agents et de le rendre moins intéressant et motivant. Elle nécessite en outre un encadrement de plus en plus lourd (pas moins de 2A+ et 7A pour ce futur service) pour distribuer le travail, le contrôler et planifier les permanences. Cela est pesant à la fois pour les C et B qui subissent, mais également pour les A qui ont de plus en plus de mal à se positionner, surtout lorsqu'ils débutent.

S'installeront également à NDV le **SCAD**, les **PCE 1er et 2e arrondissements** qui fusionneront au 01/09/23 (contrairement à ce que soutient la Direction, nous n'avons pas eu les plans d'installation) et vraisemblablement le **PCE 3e & 4e arrondissement** dont la Direction a oublié de nous parler, tout comme elle a oublié de nous parler du déménagement vers St Sulpice du service **Affaires Particulières** de la Division des professionnels et de la **Division des Amendes** début 2023 !

## Autres fusions présentées

Autre fusion « juridique », la **fusion des SIE des 6e et 7e arrondissements** au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Là non plus il n'est pas possible de fusionner les bases informatiques, le SIE 6<sup>e</sup> dépendant de Paris Sud et le SIE 7<sup>e</sup> de Paris Ouest. Les 2 services seront de fait juxtaposés, ce qui n'a pas empêché le chef de service du SIE 7<sup>e</sup> (qui assure également l'intérim du SIE 6<sup>e</sup>) d'anticiper la fusion et de déménager les collègues de la comptabilité du 7<sup>e</sup> arrondissement dès le printemps 2022.

Il est vrai que ce chef n'en est pas à ses premiers arrangements avec les règles, faisant venir des collègues du SIE 18<sup>e</sup> (dont il était alors le responsable de service) pour travailler au recouvrement du SIE 7<sup>e</sup>, habilitant des stagiaires sur les 2 SIE 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>, donnant délégation de signature en matière de gracieux et de contentieux de 10 000 € aux C en contravention avec le CGI, en n'organisant pas de réunion pour le DUERP et en ne recensant pas les risques professionnels. Tout cela a fait moyennement sourire le DRFIP qui a cessé de défendre le « pragmatisme » de ce responsable de service.

A également été présentée la **fusion des PCE Paris 17e Plaine Monceau Epinettes et 17e Ternes Batignolles** situés à Reims, au 01/09/2023. Le responsable du PCE 17<sup>e</sup> Ternes Batignolles assurant l'intérim du PCE 17<sup>e</sup> Plaine Monceau Epinettes depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, la fusion est déjà quasiment effectivement hormis une divergence dans les liaisons avec les SIE concernant les remboursements de crédits de TVA. À noter que là aussi il s'agit d'un gros PCE qui comprendra 21 collègues.

Enfin a été présentée la **fusion des SIP 9e et 10e arrondissements** au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui sera installé sur le site de Paradis. Le déménagement des agents du SIP 9<sup>e</sup> interviendra début janvier 2023.

Nous avons interpellé la Direction sur l'accueil réaménagé pour installer des postes en libre service usager (PLSU) alors que l'espace disponible n'est pas très grand en rapport avec le public reçu. Le manque de place est d'ailleurs ce qui caractérise l'installation de ce SIP sur les plateaux bruyants et faiblement éclairés (côté ventilation de l'Agraf) des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages. Les conditions de travail ne sont définitivement pas la priorité de notre Direction !

## Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme aux services fonciers

Les taxes d'urbanisme sont aujourd'hui liquidées par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) et recouverts par le pôle de fiscalité de l'aménagement situé dans la DDFIP du 77 pour Paris. La liquidation de ces taxes a été transférée aux **CDIF** au 1<sup>er</sup> septembre 2022, sans moyens supplémentaires (un seul emploi sera implanté en 2023, s'il est pourvu et s'il n'est pas supprimé d'ici là), sans présentation préalable aux collègues hormis l'envoi de notes.

Avec la réforme de la liquidation de ces taxes, la mise en place de GMBI et GesLoc, *et en croisant les doigts*, la gestion (qui devrait arriver effectivement dans les services dans 1 an) devrait être « transparente » pour les agentes et les agents. Mais se posera toujours la question du contrôle (sauf si on ne fait plus de contrôle, comme pour les taxes transférées des Douanes aux SIE) et du contentieux. Sans compter que les collègues de CDIF vont déjà devoir se former et s'adapter à leurs nouveaux applicatifs et aux changements induits dans leurs méthodes de travail par la mise en place de GMBI.

Selon les seuls chiffres fournis par la DRFIP, ces taxes concernaient 500 dossiers reçus en 2020 (déclarations préalables, permis d'aménagement et permis de construire) par la DDTM de Paris.

*2020, une belle année de référence pour se rendre compte de la charge de travail !*

La DRFIP ne s'est évidemment pas rapprochée de la DDTM pour évaluer cette charge de travail, ni même pour se renseigner sur l'importance et la difficulté des contentieux.

**Le PELP**, qui fait partie du CDIF 2, et chose assez rare pour être signalée, a bénéficié de création d'emplois pour faire face à la taxe foncière des professionnels et surtout à la taxe sur les bureaux, (la Direction ayant admis que le service avait manifestement été sous-dimensionné) aura en charge les taxes d'urbanisme pour les professionnels.

Mais ne sera-t-il pas à nouveau sous-dimensionné si on lui rajoute des tâches supplémentaires ?

